

## Procès des suicides à France Télécom: «Mon mari était piégé, l'a-t-il senti?»

PAR MATHILDE GOANEC  
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 24 MAI 2019

La parole aux victimes et à leurs proches. D'anciens cadres racontent, à l'occasion du procès France Télécom, leur mise à l'écart, payés à ne rien faire pendant des mois, effacés de l'organigramme. La veuve de Michel Bugaud, qui s'est suicidé en 2006, a témoigné au contraire de la charge de travail qui pesait sur son mari, et sa dernière terrible année dans l'entreprise.

Depuis le début du procès France Télécom, syndicalistes, médecins du travail, experts et dirigeants ont témoigné, débattu, décortiqué la politique managériale de l'entreprise, menée au mitan des années 2000. Ce jeudi 23 mai, les victimes et familles de victimes ont enfin eu la parole.

Le témoignage de Guy Deschamps, dans sa forme, est lourd de sens. Confus, interminable, difficile de déceler dans sa voix monocorde l'ancien cadre, responsable d'une équipe dans une grosse agence du Nord-Pas-de-Calais. « *J'ai des problèmes pour m'exprimer, je suis sous antidépresseurs depuis 12 ans* », avertit l'homme en préambule. Sa dépression a été reconnue en maladie professionnelle et, aujourd'hui retraité, il touche désormais une pension d'invalidité.

Son récit est celui d'une mise à l'écart : dès 2004, il se retrouve seul dans des locaux, sans son équipe, sans réel travail. « *Je devais passer pour aller dans mon bureau par une salle de formation, où je dérangeais tout le monde* », raconte Guy Deschamps. En 2006, en raison d'une réorganisation des directions régionales, son poste disparaît. « *Je me suis retrouvé avec une mission "archives". Je l'ai fait, c'était mieux que de rester dans un boulot sans activité. Puis une autre mission sur le processus "commande livraison", un peu plus proche de mes compétences, mais ce n'était pas un poste* ». Arrêté, il revient de congé maladie en

2008, « *sans ligne de téléphone, ni Internet* » à son bureau, comme le relèvent les juges instructeurs dans l'ordonnance de renvoi.

Le cas de Daniel Doublet, appelé à la barre un peu plus tôt, est à peu près similaire. Sauf que Daniel Doublet est en colère et ne se prive pas de hausser la voix. Pendant plus de 15 ans, responsable de services techniques, il dirige des centaines d'agents, est bien noté par ses supérieurs. En 2002, déjà, on lui propose un congé « *fin de carrière* », qu'il refuse.

En 2004, alors qu'il est en poste dans les DOM-TOM, une enquête est menée contre lui par la direction, qui conclut à une insuffisance professionnelle, ce que Daniel Doublet et sa femme interprètent comme une manière de le pousser au départ. Un courriel de la direction souligne à la même époque que cette enquête « *n'est pas suffisamment étayée pour éviter la contestation* ». Dans ce même courriel, des solutions sont envisagées, dont « *l'affectation en métropole, si possible sur un poste éloigné de son domicile* ».

Et c'est exactement ce qui va se passer. En trois ans, Daniel Doublet se retrouve en poste en Franche-Comté, puis en Bourgogne, puis en « *mission* » à Besançon, à plus de 400 km de ses deux fils et de sa femme, qui a trouvé un poste en Île-de-France. Sans aucun travail effectif, sans prime, sans part variable. « *Je n'étais même plus sur l'organigramme. Vous imaginez ce que ça peut être, de ne pas avoir de travail, pendant des mois et des mois*, souligne l'ancien cadre. *Vous êtes connu dans les services comme celui qui ne fout rien... J'étais un parasite. Je quittais, toutes les semaines, ma famille et mes enfants, pour ne pas travailler !* »

Aux enquêteurs, l'entreprise a fourni une liste de postes que Daniel Doublet est censé avoir occupés dans cette période. Jacques Moulin, ancien directeur territorial du secteur Est de la France pour France Télécom, prévenu, se défend d'avoir voulu placarder ce salarié : « *Quand je suis arrivé, il avait un poste dans la logistique. Vous savez, pour qui connaît un peu le monde de l'entreprise, c'est très important la logistique !* » Avant d'expliquer que ce cas,

conflictuel, était géré par les services juridiques au national. *« J'avais 8 000 salariés sous ma direction, nous ne sommes pas démiurges ! »*

Pour Nicolas Guérin, secrétaire général d'Orange, également sur le banc des prévenus, **rien à voir avec les plans Next et Act, qui visaient la suppression de 22 000 postes en deux ans, au cœur du procès** : *« On est typiquement là dans une situation litigieuse. Monsieur Doublet est détaché en outre-mer, on décide de la fin de son détachement pour insuffisance professionnelle. Oui, il est resté sans rien faire, mais on a été condamnés pour ça au tribunal administratif, et nous n'avons pas fait appel. À partir de 2006, il retrouve une croissance de rémunération. Donc, pour nous, cette histoire n'a rien à voir avec l'affaire qui nous occupe aujourd'hui. »*

De 2006 à 2008, Daniel Doublet a néanmoins postulé sur 32 postes, pour se rapprocher de sa famille, tous refusés. On lui propose alors de se rapprocher des *« Espaces développement »*, théorisés par la direction dans le plan Act pour soutenir et accompagner les salariés dans leur projet professionnel en dehors de l'entreprise, et perçus par nombre de salariés comme l'antichambre des départs contraints. *« Il s'agissait de dire que mon mari devait se sacrifier pour France Télécom, a souligné l'épouse de Daniel Doublet dans sa déposition, lors de l'enquête judiciaire. Comme si tous ces jeunes ingénieurs, recrutés dans les années 1970, devaient partir pour sauver l'entreprise. »* Ce 23 mai 2019, lors de l'audience, la femme de Daniel Doublet est là, un petit foulard autour du cou, levant parfois la main, comme à l'école, pour intervenir, agacée par les déclarations des prévenus.

*« Toute ma famille a été bouleversée, y compris mes jeunes garçons à l'époque, rappelle Daniel Doublet. J'ai dirigé un centre pendant 15 ans, ma famille vivait là avec moi, et d'un coup je ne suis plus rien. Nos relations, c'étaient des ingénieurs, mais on a tellement honte de sa situation ! Toutes ces relations avec nos amis ont cessé, par ma faute. »* La gravité de ce témoignage ne décourage pas les effets de manche chez les avocats de la défense. L'avocat de Didier Lombard, M<sup>e</sup> Jean Veil, se promène dans la salle

d'audience, agace la présidente du tribunal, moque ouvertement les questions de sa consœur et avocate du syndicat Sud, M<sup>e</sup> Sylvie Topaloff, qui finit par s'insurger : *« Ce n'est pas vous qui faites la police de l'audience, M<sup>e</sup> Veil ! »* L'avocat de Daniel Doublet siffle la fin de partie : *« Si cela ne vous embête pas, il y a quelqu'un ici qui a subi un préjudice, et personne ne veut reconnaître sa responsabilité... »*

Mais quand Marie-Pierre Bugaud arrive à la barre, la salle d'audience se fige instantanément. Son mari, ancien responsable qualité et méthode dans le sud du Grand Ouest, 48 ans, s'est suicidé en 2006, juste avant la période retenue par la justice dans ce procès. *« Je ne suis pas partie civile, je ne demande rien, je viens juste porter le témoignage d'une victime invisible. Car je crois que la dernière année de vie professionnelle de mon mari peut éclairer peut-être le débat d'aujourd'hui, sur la politique managériale menée à France Télécom »*, explique Marie-Pierre Bugaud.

Comme beaucoup d'agents de cette époque, Michel Bugaud, fonctionnaire recruté à la fin des années 1970, était très attaché à son entreprise, qui lui a permis, simple bachelier issu d'un milieu modeste, d'évoluer, de *« prendre l'ascenseur social »*. En 2005, responsable d'un centre d'appels Orange, à Poitiers, il apprend la réorganisation de cette plateforme, alors qu'il est en vacances, en plein mois d'août. Il a la possibilité de rester dans ce service, agrandi, mais sous les ordres d'un responsable, ou de prendre un autre poste à Bordeaux. C'est cette deuxième option qu'il choisit, la mort dans l'âme.

Pendant plusieurs mois, Michel Bugaud va en réalité assumer les deux postes et faire des allers-retours entre Bordeaux et Poitiers, le temps que sa famille le rejoigne. La charge de travail est immense et le cadre a le sentiment de ne pas *« remplir les objectifs fixés à Paris »*. Il dort mal, mange mal, est suivi par un psychologue.

Dans un courriel, en novembre 2005, il explique même à son manager craindre *« de ne pas avoir les épaules »*, s'interroge *« sur le pertinence de rester dans cette entreprise »* et termine ainsi son message : *« Comment*

revenir à une situation plus normale pour moi dans une entreprise comme la nôtre ? » Il se suicidera presque un an jour pour jour après ce courriel, avant de partir au travail.

« Les départs au travail étaient très difficiles. J'avais le sentiment d'avoir devant moi comme un enfant qui a des angoisses avant d'aller à l'école, explique sa compagne, dont la voix ne tremble pas, pendant la

vingtaine de minutes que va durer son témoignage. Il était piégé. L'a-t-il senti ? Le 23 novembre 2006, il a insisté pour que je parte la première. J'ai appris qu'au lieu d'aller à Bordeaux, il a fait demi-tour et s'est suicidé à notre domicile, ce jeudi matin. Il a laissé un message, nous a demandé de lui pardonner, n'a pas mis en cause l'entreprise. Sa mort était à son image, sans faire de bruit. » Elle s'arrête. La défense ne pose aucune question.

**Directeur de la publication :** Edwy Plenel

**Directeur éditorial :** François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel :** [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)

**Téléphone :** + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie :** + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur :** la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : [serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr). ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.